



EXTRAIT
Du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

Délibération CIAS 2023-04.

OBJET : AUTORISATION DE PRELEVEMENT PAYFIP

L'An deux mille vingt trois, le quatorze du mois de Février à 14 h 30, le Conseil d'Administration du CIAS des Pyrénées Audoises s'est réuni à QUILLAN, 1, Avenue François Mitterrand, suite à la convocation faite le 07 Février 2023 par Monsieur le Président.

Etaient présents :

Huguette DUBOIS, Francis SAVY, Mohammed EL HABCHI, Alain CHANAUD, Isabelle SZYMANSKI, Ginette JAMMES, Martine DAFFOS, Rose-Marie MANAUD, Alain RENON, Martine BENASSIS, Jacques GALY, Eric COUE,

Excusés : Marielle PASTOU, Geneviève COMTE, Séverine CALDERON, Françoise TOURNAIRE, Vincent MAYNIE,

Secrétaire de séance : Eric COUE

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Présents : 12

Votants : 12

Monsieur Le Président informe l'assemblée qu'il est désormais possible d'opter pour le prélèvement automatique mensuel pour le recouvrement des créances de portage de repas et de participation d'aide à domicile.

Ce nouveau système permettra aux bénéficiaires de simplifier els paiements tout en assurant au CIAS des flux de trésorerie plus réguliers.

Les personnes qui souhaiteront recourir à ce service devront en faire la demande auprès du CIAS.



Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le prélèvement automatique pour le paiement des prestations de portage de repas et d'aide à domicile à compter du 1^{er} Avril 2023,
- **PRECISE** que l'option pour le prélèvement automatique est une faculté ouverte à l'utilisateur et ne peut lui être imposée,
- **CHARGE** Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités en vue de l'exécution de la présente délibération

Ainsi délibéré, à QUILLAN, le 14 Février 2023

Pour extrait conforme,

Le Président
C.I.A.S.
des Pyrénées Audoises
1, avenue François Mitterrand
11500 QUILLAN